

ses opérations se solder par un déficit considérable, non par un profit.

Ce dont nous avons besoin et ce que nous demandions à Ottawa depuis nombre d'années, avant 1957, c'était de l'énergie moins cher; ce qui signifiait de grosses subventions pour le charbon, advenant l'emploi de ce combustible comme source d'énergie thermique. Le gouvernement de l'époque a refusé catégoriquement de subventionner le charbon de façon qu'il puisse servir dans les centrales thermiques. Je relève le passage suivant à la page 3452 du *hansard* du 9 avril 1957, soit un peu avant les élections de juin de cette année et après l'annonce d'un programme d'énergie. L'actuel ministre du Revenu national pose cette question à M. Lesage:

Le gouvernement a-t-il songé à étendre le principe des subventions au transport du charbon dans les provinces Maritimes afin d'en encourager l'emploi de préférence au pétrole, à supposer que la situation provisoire ne se maintienne pas et que le prix du pétrole diminue?

Voici la réponse de M. Lesage:

Si l'honorable député lit ma déclaration, il verra que j'ai déclaré ou laissé entendre que nous ne jugions pas nécessaire d'accorder une subvention à l'égard de la houille afin de permettre à ce produit de soutenir la concurrence du pétrole.

En d'autres termes, comme je l'ai dit ce matin, le gouvernement d'alors invoquait le prix exceptionnellement élevé du pétrole à l'époque, par suite du blocage temporaire du canal de Suez, pour prétendre qu'aucune subvention n'était nécessaire en vue d'assurer le transport du charbon de la Nouvelle-Écosse aux centrales thermiques de la région des Maritimes. En outre, le premier ministre Flemming et le premier ministre Stanfield préféraient tous deux que leurs provinces détiennent les titres des centrales qui y seraient construites, étant donné surtout qu'ils voulaient pouvoir dire leur mot au sujet du coût de construction. A ce moment-là, le parti libéral a eu l'air de dire qu'il s'agissait de subventions accordées en vertu de ce programme d'énergie thermique. A vrai dire, la proposition se limitait uniquement à un prêt consenti à la Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick et aux autres régions de l'Atlantique. Ces centrales devaient être aménagées par le gouvernement fédéral et le coût de construction, ainsi que celui de l'énergie, qu'elle soit produite à partir du pétrole ou du charbon, devaient être acquittés par le prix de l'électricité utilisée. Les habitants de la Nouvelle-Écosse n'ont reçu aucun don. En examinant de près ce prétendu programme d'énergie thermique, ils ont bien vu qu'il ne leur était d'aucune utilité.

Le député de Bonavista-Twillingate a mentionné que la centrale thermique de Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick, est actionnée au pétrole. Il a affirmé que si on avait donné

suite au programme en question, le gouvernement aurait été propriétaire de ces usines et il aurait vu à ce qu'elles s'alimentent au charbon. Autrement dit, il prétend que le gouvernement fédéral aurait pu obliger le Nouveau-Brunswick à utiliser du charbon ou, probablement, à réduire l'énergie produite par la centrale.

Les premiers ministres des provinces de l'Atlantique n'avaient que faire d'un programme au terme duquel ils ne savaient pas ce que coûterait l'énergie. Le coût d'aménagement de ces centrales, plus les frais envisagés pour l'achat du charbon au prix de production en vigueur en 1957, aurait rendu prohibitif le prix de l'énergie. Après 1958 et après que le programme de production d'énergie eut été modifié pour conférer aux provinces la propriété de ces centrales thermiques—ce qui est l'état normal des choses, d'après moi—après que le gouvernement conservateur eut pris des dispositions pour subventionner le transport du charbon à ces centrales, la *Irving Oil Company* du Nouveau-Brunswick décida la construction d'une raffinerie à Saint-Jean, à côté du futur emplacement de la centrale thermique. En dépit des subventions accordées au charbon, cette matière n'a pu soutenir la concurrence livrée par les sous-produits de la raffinerie voisine, de sorte que la province du Nouveau-Brunswick jugea qu'il y allait du plus haut intérêt de la province d'affecter les sous-produits de la raffinerie Irving à la production d'énergie qui reviendrait meilleur marché à la province.

Je ne puis voir comment un député, sans parler de celui de Bonavista-Twillingate, peut prétendre à la Chambre que, si le gouvernement libéral était resté au pouvoir, il aurait pu forcer le Nouveau-Brunswick à utiliser du charbon dans la centrale. De plus, les députés ne sauraient ignorer qu'une centrale du Nouveau-Brunswick utiliserait le charbon du Nouveau-Brunswick et non celui de la Nouvelle-Écosse. Le parti conservateur a promis à la Nouvelle-Écosse, en 1958, que si les centrales thermiques que l'on aménagerait utilisaient autre chose que du charbon comme combustible, elles ne pourraient être financées par des fonds fédéraux.

Quant à la deuxième question soulevée par le député de Bonavista-Twillingate, c'est-à-dire qu'en 1957, le parti conservateur avait garanti que la production de charbon augmenterait...

L'hon. M. Pickersgill: Je n'ai jamais dit cela.

M. MacLellan: Le député a parlé d'une promesse suivant laquelle la production de charbon augmenterait, même s'il a essayé de se dédire...